



# LE GRAND MORIN FLASH

LE JOURNAL MUNICIPAL DE LACHY



## Sommaire :

L'édito : Mot du Maire, Christophe ZBINDEN

Actions et travaux

Sauvegarde et entretien du patrimoine communal

Vie locale et associative

Infos pratique

Jeux

Numéro 2- Mars 2021







Photo : Lavoir dit de la « Ravine » alimenté par une source naturelle

**Editeur :**

Mairie de Lachy

**Directeur de publication :**

BAUDOT Patrick

**Rédacteur :**

FOURNAISE Aurélien

**Imprimerie LEMAIRE**

**Date de parution :**

Mars 2021



Photo : crèche réalisée par Bruno et Yves, mise en place avec les enfants à l'église de Lachy Noël 2020





**Christophe ZBINDEN**  
**Maire de LACHY**

## Chères Lachéennes, Chers Lachéens

*La crise que nous traversons n'est toujours pas endiguée et nous devons rester prudents et vigilants dans nos comportements.*

*Encore une fois devant le flou des annonces faites par le gouvernement, il revient aux collectivités locales et en premier lieu aux maires de prendre les mesures qui s'imposent pour la santé et la sécurité de tous dans notre commune.*

*Pour ma part sur le plan municipal, le plus compliqué dans cette période est de ne pas pouvoir vous rencontrer. Bien sûr, nous restons disponibles pour vous rencontrer en mairie et répondre à vos différentes interrogations.*

*Néanmoins, nous avons pu favoriser la rencontre pleine de convivialité avec tous nos aînés en distribuant à domicile un sympathique colis.*

*Malgré cette crise sanitaire et les difficultés pour se réunir, l'équipe Municipale est au travail, les réflexions s'engagent et le programme de travaux pour le mandat à venir commence à se dessiner :*

- Finalisation de notre document d'urbanisme (PLU).
- Mise en service du nouveau réseau AEP du Gué Barré.
- Redimensionnement du réseau pluvial Rue des Clos et Rue des Sources.
- Projet d'une Maison d'Assistance Maternelle (MAM) et d'une aire de jeux.

*D'autre part, suite à des inquiétudes exprimées par certains de nos administrés, j'ai bien pris conscience qu'un problème d'insécurité persiste au niveau de la traversée du village.*

*Nous nous engageons à mettre en place une étude pour résoudre à terme ce problème.*

*A l'instant où je rédige cet éditto, je ne suis pas encore certain de pouvoir vous réunir à l'occasion d'une manifestation publique, mais il faut absolument garder le moral, soyez patients, prenez soins de vous et de l'ensemble de vos proches.*

**Bien à vous.**



Photo : Sources du grand Morin

# Actions et travaux

## POINT sur le PLU

*En attente du passage à la Commission CDPENAF pour le reclassement de 2 terrains en zone constructible*

## PROJET D'UNE CREATION DE M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles) à Lachy : « Au pays des Rêves »



*Une MAM est un regroupement de 3 ou 4 assistantes maternelles pouvant accueillir chacune à terme 4 enfants simultanément dans un lieu unique garantissant la sécurité, l'échange et l'éveil des enfants.*

*L'assistante maternelle exerçant dans une MAM est salariée des parents qui l'emploient.*

*Trois assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental de la Marne ont le projet d'ouvrir une MAM et pour cela ont besoin d'un local.*

*Le Conseil Municipal souhaite mettre ce projet prioritaire pour Lachy redonnant ainsi une activité sur cette commune compensant en partie la perte de nos écoles*

*et répondant aussi à un très fort besoin actuel.*

*En ce sens une partie des locaux de l'ancienne école maternelle leur a été proposée afin qu'elles puissent continuer à instruire leur dossier entre autres vis-à-vis de la PMI.*

*Souhaitons que ce beau projet aille jusqu'à sa finalité.*

## PROJET D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

*Suite à la vente du matériel de l'école, le conseil municipal a opté pour réutiliser les fonds en installant une aire de jeux qui sera mise à disposition des jeunes habitants de la commune.*

*Le choix de la structure n'est pas encore arrêté.*

*Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement du projet.*

## DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES DE PAIN

*Enfin nous avons réussi à trouver à travers la SARL « Au Fournil des Croutis Pains » (Boulangier à Connantre) un distributeur automatique de baguettes de pain qu'elle met à notre disposition gratuitement sous couvert de lui fournir l'électricité.*

*Ce distributeur est installé sous le préau du 18 rue des sources et la baguette coûte 1 €.*

*Il est en essai pendant 6 mois.*

*Jouez le jeu en privilégiant régulièrement ce service que la mairie vous propose afin que l'essai soit transformé et que chaque habitant puisse avoir cette possibilité proposée 7/7 jours toute l'année.*



## PROJET DE CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION

Suite au projet de création d'une unité de méthanisation par SAS BIOMARNE sur le territoire de Les Essarts lès Sézanne avec épandage sur le territoire de Lachy une enquête publique a été ouverte sur cette commune.

Vous pouvez consulter le dossier complet sur le lien suivant :

[BIOMARNE / Dossiers ICPE – Enregistrement / Installations Classées Pour l'Environnement \(ICPE\) / Environnement / Politiques publiques / Accueil – Les services de l'État dans la Marne](#)

et découvrir ainsi tous les avis émis lors de cette enquête publique.

Le conseil Municipal de Lachy a émis l'avis suivant :

« ... - **Estime que le choix de localisation du site de production est peu judicieux** car il est :

Proche des lieux habités et du captage du Gué Barré qui est l'unique source d'approvisionnement en eau pour les communes de Les ESSARTS LES SEZANNE, LA NOUE, MŒURS-VERDEY, LACHY et BROYES.

La présence du château des Granges à La Noue (Monument Historique) situé au bord du périmètre d'un km du site de production.

Difficile d'accès par un réseau routier digne de ce nom : routes très étroites, déjà fortement dégradées, chemins agricoles,... et l'utilisation de voiries communautaires.

Traversée des villages et en particulier celui de Lachy actuellement limité à 30km/h pour les plus de 15 T : mesure absolument nécessaire pour la sécurité de nos enfants dans la mesure où les trottoirs sont inexistantes mais qui aujourd'hui n'est déjà pas respectée y compris par certains agriculteurs.

- **S'oppose à l'épandage des digestats :**

Sur les zones (AP) affectant les réserves d'eau de notre captage reconnu d'utilité publique et les sources du Grand Morin : pollution par les agents pathogènes et les molécules restantes (intrants d'origine animale et/ou industrielle). Il est rappelé que c'est un objectif du PADD et signalé dans les remarques du SMAGE.

Sur les zones nouvellement créés dans le cadre du PLU mis en place à Lachy : zones naturelles (N) et celles limitrophes des secteurs EBC (Espaces Boisés Classés).

Sur les zones habitées situées sous les vents dominants et en frange urbaine : dégagement d'odeurs provenant de l'ammoniac résiduel dans la mesure où l'enfouissement n'est pas rendu obligatoire dès l'épandage pratiqué... »

## EAU POTABLE

### **Description des travaux :**

- Maillage du réseau d'eau potable entre la rue de la Joignotte à Mœurs Verdey et la ferme PLACARD par une conduite fonte DN100 sur une longueur de 750 m environ avec pose d'une ventouse au point haut, franchissement de la RD373.  
A la sortie de Mœurs Verdey pour piloter le remplissage du réservoir de Lachy : installation d'une vanne électrique commandée par télégestion et d'un système de chloration.
- Création d'un by-pass au château d'eau de Lachy et installation d'une télégestion : le remplissage du réservoir se fera gravitairement par celui du Gué Barré. Le surpresseur installé dans la station de pompage alimentera le réservoir de Broyes.
- Abandon du vieux forage expérimental : les équipements ont été démontés, le forage a été comblé avec mise en place d'un bouchon de sobranite et remplissage avec du béton jusqu'au terrain naturel.
- Le forage actuel ne sera plus utilisé mais restera d'utilité publique pour prévoir l'avenir

### **Contrôle de la qualité des eaux :**

Les contrôles officiels sont faits périodiquement par L'ARS à la demande de Suez. Le point d'analyse est désigné de manière aléatoire par l'ARS au robinet de l'un de nos abonnés.

Une copie de ces analyses sera disponible en mairie, sur les tableaux d'affichage et sera envoyée par mail.



# Sauvegarde et entretien du patrimoine communal

- ✚ Réfection du point d'informations locales situé au local « pompe incendie » avec mise en place d'une boîte à suggestions

6

*Joël Legret notre agent technique a réalisé la remise en état du panneau d'information existant au niveau de l'ancien local pompe envahi par la végétation et commençant à être sérieusement dégradé. Il en a profité pour refaire tout l'accès et redessiner les parterres de fleurs.*

*Il a respecté le style de l'époque où celui-ci a été construit et le conseil municipal a décidé d'y installer un panneau d'affichage de la mairie et un panneau d'affichage libre à la disposition de nos associations et habitants. Une boîte à idées, également réalisée par Joël, y trouve naturellement sa place. Celle-ci est destinée à recevoir vos différentes remarques et suggestions sur la vie de notre village : nous en tiendrons compte autant de faire ce peut.*



Photo : Entrée du local pompe

# Vie locale et associative

## ✚ **NAISSANCES** : *Félicitations aux heureux parents*

*LHULLIER Lorenzo né le 08/12/2020*

## ✚ **BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS**

*COHEME CURFS Joséphine arrivée en décembre 2020*

## ✚ **NOËL DE NOS AINÉS**

*L'année 2020 marquée par les difficultés liées à la COVID a vu arriver un peu de joie et de gaieté pour nos aînés avec la distribution d'un colis de Noël confectionné avec des produits locaux.  
Les conseillers municipaux ont été partout accueillis avec des sourires pleins de chaleur.  
Cette action a remplacé exceptionnellement le repas se déroulant traditionnellement en mars.*

## ✚ **LES ATELIERS DU MORIN**

*Bilan de l'année 2020, année difficile... Avec le confinement...*

*En Décembre, nous avons réussi à faire notre Assemblée Générale pour renouveler le Bureau. (Sans changement). À cette occasion nous avons exposé certaines des toiles réalisées dans l'année.*

*En ce début 2021, le Jeudi après-midi, nous nous retrouvons. Cela nous manquait !*

*Nous respectons les consignes Covid 19, la distanciation, le nombre, le registre de présence, le gel, le masque etc... Une seule chose n'a pas changé avec la reprise, c'est notre bonne ambiance...*

*Maintenant, pourrions-nous continuer à nous retrouver dans les semaines à venir ?*





## FAMILLES RURALES

Malgré tout notre coach sportif, **Christine Aliquot**, poursuit les cours 2 fois par jour sauf le dimanche par vidéo conférences sur différents sites :

- Groupe privé FK Christine Aliquot : le sport continu réservé aux associations et clubs de sport
- Reply sur FK et via « you tube » en mode vidéo non répertoriée (lieu envoyé par mail aux sportifs)
- Cours en visio sur zoom + live sur FK en même temps

Heureusement, nous avons pu distribuer les colis de Noël à nos anciens qui les ont accueillis chaleureusement.

Prenez soin de vous...

## POMPIERS

Nous profitons de ce flash pour remercier l'ensemble des habitants de Lachy ayant participé aux dons du calendrier 2021.

Le loto est toujours maintenu le 1<sup>er</sup> dimanche du mois d'octobre.

Par contre la soirée « choucroute » a été annulée.

## PÊCHE

Cotisation annuelle : 25 € pour les adultes  
12 € pour les ados de 10 à 16 ans inclus  
Gratuit pour les moins de 10 ans

Carte à la journée : 5 €

A retirer auprès de Florent LANCIOT ou Marie Claude PELLETIER.

Ouverture du 17 avril jusqu'au 31 octobre si les mesures prises contre la pandémie le permettront.

Lâcher de truites prévu à ce jour fin juin.

## LE COMITE DES FÊTES

L'ensemble des membres du comité des fêtes vous remercie vivement pour toutes vos décorations qui ont égayées notre village au cours des fêtes de fin d'année. Que ce soit par vos sapins, vos décors de portes, de fenêtres, vos créations, vos illuminations...

Nous avons également apprécié les décors accrochés dans l'arbre à vœux et les lettres déposées au père Noël (ce dernier s'est bien sûr chargé de répondre aux courriers). L'équipe continue de réfléchir à vous proposer de nouvelles animations adaptées à la situation actuelle. Nous sommes d'ailleurs à votre écoute et prêts à accueillir de nouveaux membres. A bientôt pour de nouvelles animations.

La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre comment danser sous la pluie (Sénèque).

Prenez soin de vous et des vôtres.







## ARRÊTE PORTANT SUR UNE INTERDICTION DE RASSEMBLEMENT

*L'espace abrité constitué par le préau de l'ancienne école maternelle ainsi que l'abri bus avait été mis à la disposition des jeunes de la commune pour qu'ils puissent se rassembler : une table et quelques chaises complétaient l'installation.*

*Malheureusement la démarche ne s'est pas avérée positive car il a été constaté de multiples dégradations, la présence d'alcool, de nombreux détritrus, la pratique de motocross dans la cour et même jusqu'à la présence d'individus sur le toit du préau !*

*Ces actes ne peuvent être tolérés car porteurs de danger d'où la prise de cet arrêté :*

  <p>Mairie 1 place de la Mairie 51120 Lachy Tél : 03-26-80-58-97 <a href="mailto:mairielachy@orange.fr">mairielachy@orange.fr</a> Heures d'ouverture : Mardi et jeudi 17h30 – 19h00</p>	<p style="text-align: center;"><b>Arrêté N° 2021 01</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Portant l'interdiction de rassemblement d'individus susceptibles de troubler l'ordre public</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Le Maire de Lachy,**

- **VU** les articles L2212-2, L2215-1 du Code des collectivités Territoriales ;
- **VU** les articles L1311-2, R 1334-31 et R 1337-7 du Code de la Santé Publique ;
- **VU** les articles R 610-5, R 623-2 et 222-16 du Code Pénal ;
- **VU** l'article L2114-4 du Code général des Collectivités territoriales confiant au Maire la compétence relative aux bruits de voisinage ;
- Considérant que les rassemblements de personnes sous le préau de la Maison des Associations et à l'abri de bus favorisent la multiplication de détritrus, dégradations et occasionnent des nuisances sonores et toute autre infraction de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics, notamment en période nocturne sur le domaine public,
- Considérant les doléances des riverains excédés par les bruits excessifs de moteur, klaxons et cris,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures portant réglementation sur l'interdiction de rassemblement de personnes de nature à provoquer ou à entretenir le désordre et les tapages.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Tout rassemblement, attroupement de personnes troublant la tranquillité et l'ordre public est interdit, ainsi que la consommation d'alcool, de 21H00 à 6H30, pour toute personne, à l'abri de bus et le préau de la rue des Sources.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement de tout engins motorisés y compris les cyclomoteurs est également interdit au lieu précisé à l'article 1 du présent arrêté, de 21H00 à 6H30 le lendemain.

**ARTICLE 3 :** Le délit d'agression sonore, prévu à l'article 222-16 du code pénal, troublant la tranquillité publique est interdit.

**ARTICLE 4 :** Toute violation des présentes dispositions pourra faire l'objet d'une verbalisation par les forces de l'ordre.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de la Commune de LACHY, Monsieur le Capitaine de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Madame la Sous-Préfète d'Epernay.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté.

Fait à LACHY,  
le 28 Janvier 2021

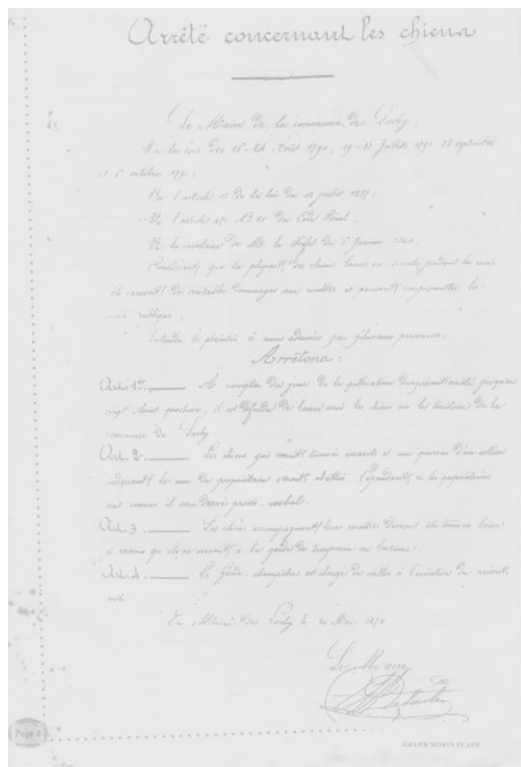
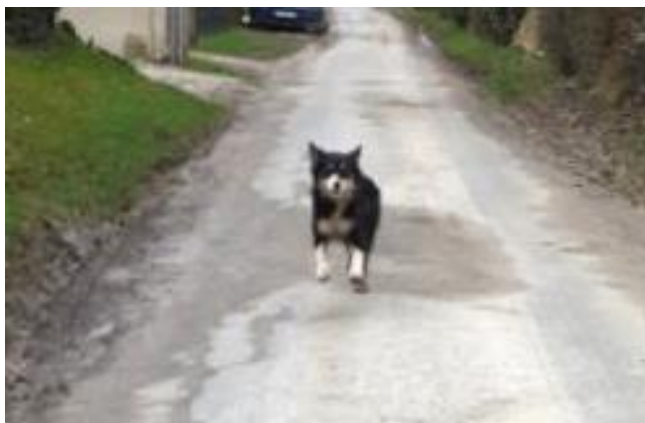
Le Maire  
Christophe ZBINDEN



## PROBLEME DES CHIENS ERRANTS

Le problème des chiens errants dans Lachy n'est malheureusement, pas d'aujourd'hui mais l'agressivité constatée ces dernières semaines de certains chiens ayant un propriétaire sur Lachy posent maintenant un vrai danger pour les habitants du village.

Un exemple : la rue Hutin devient dangereuse pour les promeneurs, en effet deux chiens habitant cette rue sont laissés en vagabondage permanent et attaquent les personnes osant y passer encore !!!



De nombreuses plaintes ont été remontées en mairie.

D'autres chiens arrivent à s'échapper et les habitants prennent peur même si le chien n'est pas méchant car souvent ils sont impressionnants.

Il est demandé aux propriétaires de nos amis canins d'assumer leur responsabilité vis-à-vis de leur compagnon.



Une simple laisse ou un portail fermé résoudrait ce problème de sécurité vis-à-vis des habitants de Lachy

Pour résoudre ce problème le Conseil Municipal a décidé de passer un contrat avec le centre animalier de Chailly en Brie (SAS SACPA), lequel sur un simple coup de fil du maire ou de l'un de ses adjoints peut venir chercher ces chiens errants et les emmener dans leur refuge.



**A charge du propriétaire d'aller le chercher et de payer les frais inhérents.**

Le Maire rappelle que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il lui appartient selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants.

## DECLARATION D'INCINERATION DE VEGETAUX (Hors déchets verts des professionnels, des collectivités territoriales et des particuliers et hors résidus de pailles et de cultures

La déclaration est réalisée au titre de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 réglementant les feux de plein air. Elle doit être déposée auprès de la mairie de la commune où se trouve les végétaux à brûler, 48 heures au moins avant le début de la période de brûlage.



## UTILISATION DE LA DECHARGE COMMUNALE

*Nous devons privilégier l'incinération des déchets végétaux à la décharge plutôt que de les brûler à domicile. Une déclaration devra être faite en mairie.*

*Pour les particuliers ainsi que les travaux d'assainissement, il est possible également d'y apporter des gravats et de la terre.*

*Préalablement, la clé du portail doit être demandée au maire afin qu'il fasse le suivi et la vérification des entrants.*

11

## SECURISATION DE NOTRE TRAVERSE DEPARTEMENTALE AVEC L'ETUDE ET LA CREATION D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE

### **Rappel de la loi et des pouvoirs de police.**

*Si le maire doit assurer, en vertu de l'article L. 2213-1 du code général des collectivités territoriales, la sécurité des routes départementales qui traversent la commune, le département reste néanmoins propriétaire de la voirie départementale dans la traversée des agglomérations, et tant la conservation que la gestion de cette voirie lui incombe, en vertu des articles L. 131-2 et L. 131-3 du code de la voirie routière. Il s'en suit que seul le département est, le cas échéant, responsable des dommages permanents qui pourraient être causés aux tiers par l'existence ou l'usage d'une route départementale, y compris en agglomération, sous réserve que ces dommages ne proviennent pas de dispositifs procédant de la mise en œuvre par le maire de ses pouvoirs de police.*

### **Méthodologie.**

*Les élus locaux, confrontés à un problème d'insécurité avéré ou à une inquiétude des riverains d'une route en traversée d'agglomération doivent, dans un premier temps, cerner la problématique. Il s'agit d'analyser les données existantes en matière d'accidentologie, d'observer les comportements des différents usagers, de mesurer les vitesses et d'identifier les projets communaux en cours ou à venir. Cette phase consiste en la réalisation d'un recueil de données de terrain et des documents d'urbanisme, puis d'une analyse technique afin d'obtenir une synthèse des problématiques de sécurité routière propres à la commune étudiée.*

*La réalisation d'un diagnostic est essentielle. Il permet de proposer une ou plusieurs solutions adaptées aux problématiques particulières de notre commune et des zones étudiées. Les aménagements proposés seront donc en adéquation avec les difficultés rencontrées et devraient les solutionner ou les améliorer.*

*En effet, il n'existe pas de solution type applicable à l'ensemble des traversées d'agglomération, chaque commune ayant sa propre spécificité. Aussi, il est très difficile et très risqué de transposer une solution d'une commune à une autre sans autre forme de réflexion.*

*Nous allons rencontrer très prochainement les services du département pour enfin, je l'espère, trouver les dispositifs les plus efficaces pour enrayer la vitesse et l'insécurité dans notre traverse.*

# Infos pratiques

## ✚ PERMANENCE DE LA MAIRIE :

**Mardi et Jeudi 17h30 - 19h00**

**03.26.80.58.97**

**[mairielachy@orange.fr](mailto:mairielachy@orange.fr)**

12

## ✚ ASTREINTES DES ELUS : N° portable

Christophe ZBINDEN, Maire	:	06 03 78 92 20
Patrick BAUDOT, 1 <sup>er</sup> Adjoint	:	06 84 47 67 97
Marie Josée MILLET, 2 <sup>ème</sup> Adjointe	:	06 75 68 03 17
Christophe NERET, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	:	06 29 90 61 64

## ✚ FOYER DES SOURCES :

### Réservation à la Mairie

**Dès que nous aurons l'autorisation d'accepter les rassemblements**

## ✚ CARTE D'IDENTITE :

**Décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité**

### Article 10

*Les cartes nationales d'identité sécurisées prévues à l'article 6 du décret du 22 octobre 1955 susvisé en cours de validité au 1er janvier 2014, délivrées à des personnes qui étaient majeures à la date de délivrance, voient leur durée de validité portée à quinze ans. L'extension de la durée de validité ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées en cours de validité au 1er janvier 2014 délivrées à des personnes qui étaient mineures à la date de délivrance.*

*Dernière minute :  
Réfection chemin rouge*





# Jeux

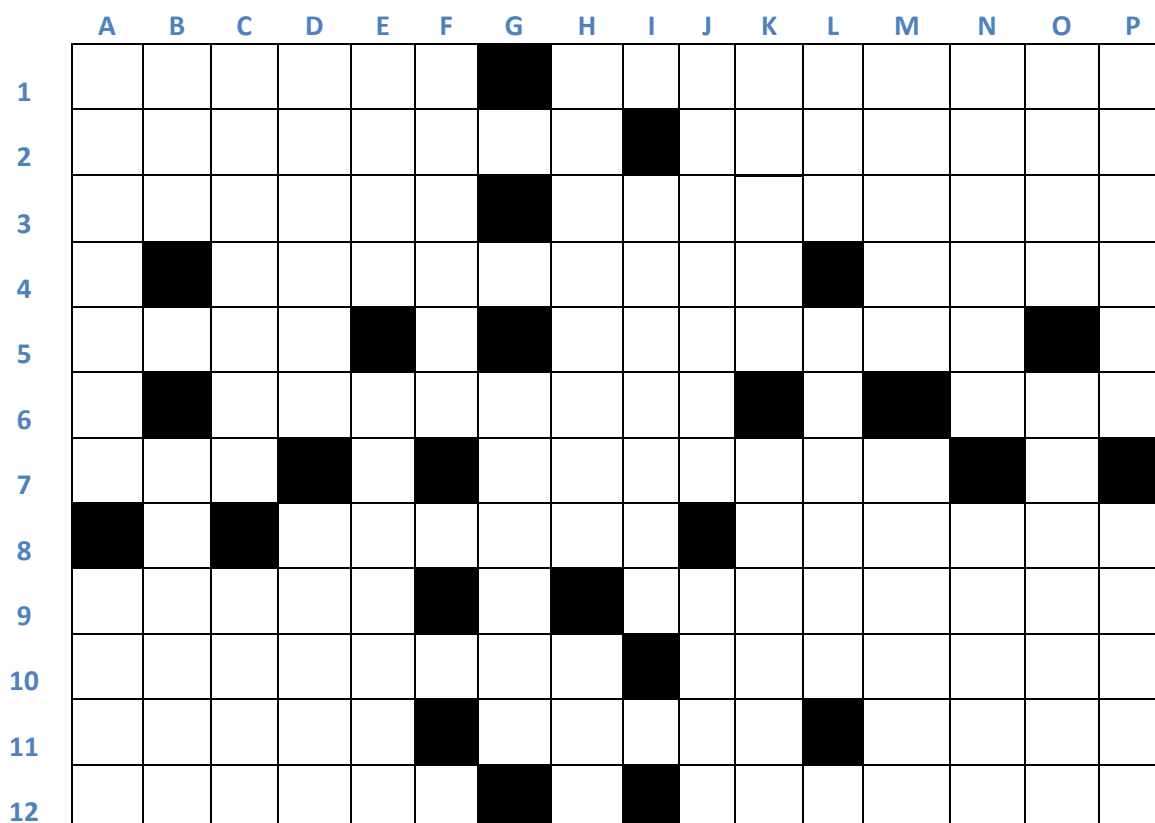
		4						
5					4			9
3			1	2				
	4				9		5	8
7		2	4		3	9		6
1	9		8				4	
				8	5			7
4			6					3
						6		



*Solution du N°1*

4	8	9	5	2	6	1	3	7
5	3	7	4	9	1	2	8	6
1	6	2	3	8	7	4	9	5
2	5	4	9	1	3	6	7	8
8	1	6	7	4	5	9	2	3
9	7	3	2	6	8	5	4	1
6	4	8	1	3	9	7	5	2
7	2	1	8	5	4	3	6	9
3	9	5	6	7	2	8	1	4

## Mots croisés de Jordan



A: Amène. De muguet

B: Bruit. Supporte

C: Pile au milieu. Se paye pour participer

D: Quand ils passent au bloc. Entaille oblique pour assembler

E: Grand bassin portuaire. .... dans le dos déséquilibré

F: Eduque son chien

G: Rassembler

H: Brasse de l'air. Ville du Maroc septentrional

I: Civilisation de la mer Egée

J: Exécute le dénombrement de la population. Pas tôt

K: C'est-à-dire. Trop cuite

L: Personnalité de marque. Dernière des dernières

M: Valider une décision. Exaspère

N: Indiquer la direction. Nettoyer en raclant

O: Saint patron des orfèvres. Qui a acquis une habileté remarquable

P: Renifler. Elan, impulsion

1: Arrangement pour régler un différend. Arrivées de marchandises

2: Organisée. Petit bâtiment

3: Plantation des Landes. Accueil des clients

4: Nattages. Celui de Nantes est fameux

5: Donc chère. Habille les murs

6: Attendues avec ardeur. transport parisien

7: Belle saison. Anaconda

8: Cheveu brun roux. Entre lavée et essorée

9: Villages isolés. Recouvrent d'étain

10: Non dominant. Te posas à la surface de l'eau

11: Parfum d'iris. Dans la cour de l'école. Opposition ferme

12: Propres et. Porter devant une autorité judiciaire



Jérémy Manella

---

**LightingMod Informatique**

contact@lightingmod.com 10, Rue Des Sources  
06 86 63 27 45 51120 Lachy  
lightingmod.com

**LightingMod Informatique**

Nos prestations:

- Assemblage de PC sur mesure (gaming et/ou bureautique)
- Modding personnalisé (gainage, watercooling...)
- Dépannage informatique à domicile
- Installation d'équipements informatiques
- Initiation à l'informatique pour débutant

lightingmod.com

 Carole Animatrice Tupperware 51


06 79 02 04 05

caroletupperware51@gmail.com

<http://eshop.tupperware.fr/>

Code e-shop : 4406938

Simon Carole





**TRAITEMENT D'EAU**

Adoucisseurs-osmoseurs-filtrations  
vente-installations-dépannages-entretien

51120 LACHY

A.T.I.T.E 06 09 60 82 61



**David PERRIER**

Maçonnerie / Couverture  
06.46.02.66.42

[sarl.perrier.david@orange.fr](mailto:sarl.perrier.david@orange.fr)


**EIRL MG Bâtiment**



Mr Gregory MAUGET

1; chemin rouge 51120 LACHY Tél : 06 62 27 61 92  
@: dir.mgbatiment@gmail.com

EIRL N° siret : 830 262 804 00016 N°TVA intracommunautaire : FR 17 830262804



*Atelier du Bois*  
*Ebeniste*  
*Menuisier*

*6 rue des sources*  
*51120 Lachy*

*Badée Bruno*

*Tél : 03 26 81 11 80 / 06 72 13 01 88*

PH. LEMAIRE



**Lemaire & THIEBAUT**  
IMPRIMEURS

Z.I. Rue de l'Ormelot - B.P. 28  
51121 SÉZANNE CEDEX  
Tél. 03 26 80 69 87 - Fax 03 26 81 41 46  
Courriel : ph.lemaire@imprimerie-lemaire.net



**Sylvain BLÉMON**  
conseiller en immobilier

 06 61 89 30 11  
 sylvain.blemon@iadfrance.fr  
 Sézanne et ses alentours [51]

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Reims sous le numéro 891477184 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

Suivez-moi  sylvain blémon iad france [iadfrance.fr](http://iadfrance.fr)

*Pas trop d'isolement ; pas trop de relations ; le juste milieu, voilà la sagesse*

*Confucius*



**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

## **PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**

- 

**Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- 

**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- 

**Se moucher dans un mouchoir à usage unique**
- 

**Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée**
- 

**Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres**
- 

**Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)**
- 

**Éviter de se toucher le visage**
- 

**Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures**
- 

**Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- 

**Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)**

**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

*C'est dans l'angoisse que l'homme prend conscience de sa liberté*

*Jean Paul Sartre*